

Paris, le 10 octobre 2018

Cher(e) collègue,

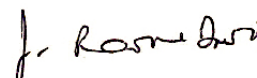
Veillez trouver ci-dessous le formulaire d'appel de cotisations ainsi que le bordereau à retourner impérativement avec votre cotisation **pour renouveler votre adhésion à ICOM France en 2019. Ce document fait office de devis.**

Nous vous rappelons que les montants des cotisations à ICOM France se composent d'une première part fixée annuellement par notre organisation internationale et reversée au Secrétariat général d'ICOM, ainsi que d'une seconde part conservée par le Comité français pour assurer ses missions et son fonctionnement. Les nouveaux montants des cotisations 2019 ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 28 septembre 2018. Vous trouverez ci-dessous le montant de la cotisation, pour chaque catégorie d'adhésion institutionnelle.

En vous demandant de bien vouloir régler votre cotisation si possible **avant la fin de l'année 2018 et au plus tard au cours du premier trimestre 2019**, je vous prie de croire, cher(e) collègue, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le rapport moral 2017 du Comité national français de l'ICOM est accessible en ligne sur notre site internet : <http://www.icom-musees.fr>

Juliette Raoul-Duval,
Présidente



Montant des cotisations en 2019

| Catégorie de membre | Cotisation | Nombre de cartes |
|---|------------|------------------|
| Actif I (budget* <30 000 €) | 350 € | 3 cartes |
| Actif II (budget* entre 30 000 € et 100 000 €) | 445 € | 4 cartes |
| Actif III (budget* entre 100 000 € et 1 000 000 €) | 620 € | 5 cartes |
| Actif IV (budget* entre 1 000 000 € et 5 000 000 €) | 740 € | 6 cartes |
| Actif V (budget* entre 5 000 000 € et 10 000 000 €) | 850 € | 7 cartes |
| Actif VI (budget* > 10 000 000 €) | 1 110 € | 8 cartes |
| De soutien | 2 600 € | 8 cartes |

*budget de fonctionnement de l'institution (hors salaires)

Modalités de règlement

Règlement par chèque :

Chèque à établir à l'ordre du comité français de l'ICOM, à retourner avec le bordereau d'appel de cotisation.

Règlement sur facture par virement ou mandat administratif :

- Merci d'envoyer un bon de commande ou une lettre d'engagement accompagnant le bordereau d'appel de cotisations afin d'établir une facture.
- L'intitulé de l'opération bancaire doit **impérativement comporter le numéro de la facture**, ainsi que le **nom de l'institution**. À défaut de ces informations, le délai de traitement est susceptible d'être fortement allongé.

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR 53 20041 00001 0048315X020 09

BIC : PSSTFRPPPAR

N° SIRET : 383 586 120 00032

Code APE : 9499Z

Association loi 1901 non assujettie à la TVA (art. 293b du CGI)

REmplir et joindre impérativement ce formulaire à tout règlement

Nom de l'institution :

Numéro ICOM :

CHOIX DES COMITÉS INTERNATIONAUX AUXQUELS VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE INSTITUTION SOIT AFFILIÉE :

Comité international n°1 : **Comité international n°2** :

Nom : Nom :

Prénom : Prénom :

Mail :@..... Mail :@.....

Comité international n°3 :

Nom :

Prénom :

Mail :@.....

Directeur / directrice de l'institution :

Nom :

Prénom :

Titre / Fonction :

Tel :

Mail :@.....

Gestionnaire de l'ICOM (si différent) :

Nom :

Prénom :

Titre / Fonction :

Tel :

Mail :@.....

Je soussigné(e), Nom : Prénom....., déclare que l'institution remplit les conditions d'adhésion à l'ICOM pour 2019.

Signature :

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet : <http://www.icom-musees.fr/index.php/page/index/>

| Comités internationaux d'ICOM | |
|-------------------------------|--|
| AVICOM | Comité international pour l'audiovisuel et les nouvelles technologies de l'image et les médias sociaux |
| CAMOC | Comité international sur les Collections et activités des musées des villes |
| CECA | Comité international pour l'éducation et l'action culturelle |
| CIDOC | Comité international pour la documentation |
| CIMCIM | Comité international pour les musées et collections d'instruments de musique |
| CIMUSET | Comité international pour les musées et collections de sciences et techniques |
| CIPEG | Comité international pour l'égyptologie |
| COMCOL | Comité international pour le développement des collections |
| COSTUME | Comité international pour les musées et collections du costume |
| DEMHIST | Comité international pour les Demeures historiques-musées |
| GLASS | Comité international pour les musées et collections de verre |
| ICAMT | Comité international pour l'architecture et les techniques muséographiques |
| ICDAD | Comité international des arts décoratifs et du design |
| ICEE | Comité international pour les échanges d'expositions |
| ICFA | Comité international pour les musées et collections des beaux-arts |
| ICLM | Comité international pour les musées littéraires |
| ICMAH | Comité international pour les musées et collections d'archéologie et d'histoire |
| ICME | Comité international pour les musées et collections d'ethnographie |
| ICMEMO | Comité international pour les musées à la mémoire des victimes de crimes publics |
| ICMS | Comité international pour la sécurité dans les musées |
| ICOFOM | Comité international pour la muséologie |
| ICOMAM | Comité international des musées d'armes et d'histoire militaire |
| ICOM-CC | Comité international pour la conservation |
| ICOMON | Comité international pour les musées bancaires et monétaires |
| ICR | Comité international pour les musées régionaux |
| ICTOP | Comité international pour la formation du personnel |
| INTERCOM | Comité international pour la gestion |
| MPR | Comité international pour le marketing et les relations publiques dans les musées |
| NATHIST | Comité international pour les musées et collections de sciences naturelles |
| UMAC | Comité international pour les musées et les collections universitaires |